



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Montant

Question écrite n° 38607

Texte de la question

M Régis Barailla appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur le risque de voir s'ouvrir un nouveau contentieux à la suite du refus du Gouvernement, malgré les engagements pris et renouvelés à plusieurs reprises, d'accorder au 1er juillet 1987 les deux points indiciaires octroyés aux fonctionnaires dont les indices servent de référence pour l'application du rapport constant-indexation des pensions. Il lui demande donc de prendre toutes les mesures pour repercuter dans les meilleurs délais sur les pensions des anciens combattants et internes de guerre les deux points indiciaires accordés le 1er juillet 1987 aux fonctionnaires des catégories C et D.

Données clés

Auteur : [M. Barailla Régis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38607

Rubrique : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1329